



11ème édition du concours « Développement Durable » européen des producteurs de granulats :

l'UNPG présente neuf sites exemplaires pour représenter la France.

L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG), membre de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction), est fière d'annoncer les 9 sites français en lice pour la 11ème édition du concours européen du développement durable, organisé

par l'UEPG (Union Européenne des Producteurs de Granulats).

Ce concours vient saluer les initiatives exemplaires des entreprises du secteur qui intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs activités.

UN CONCOURS EUROPÉEN POUR VALORISER LES BONNES PRATIQUES

Organisé tous les trois ans par l'Union Européenne des Producteurs de Granulats, ce concours met à l'honneur les entreprises du secteur des granulats qui déploient des initiatives exemplaires dans tous les domaines du développement durable : environnement, biodiversité, sécurité, économie circulaire, dialogue territorial ou encore innovation.

Les lauréats sont sélectionnés à partir d'une première phase nationale, pilotée par les fédérations professionnelles comme l'UNPG, puis soumis à un jury indépendant à l'échelle européenne.

Les dossiers sont anonymisés pour l'étude du contenu et la sélection. Sur les 25 dossiers français, 2 ont reçu une distinction nationale de la part du jury (en dehors des catégories du concours) et 9 dossiers ont été sélectionnés pour représenter la France au concours.

La remise des trophées à l'échelle nationale s'est déroulée le 18 juin lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'UNPG.



UNION NATIONALE DES
PRODUCTEURS DE GRANULATS

UN CONCOURS EN DEUX TEMPS

Organisé en deux phases, le concours récompense les initiatives les plus exemplaires portées par les entreprises du secteur.

Lors de la phase nationale, les entreprises adhérentes à l'UNPG soumettent leur candidature dans l'une des catégories définies.

Un jury indépendant examine l'ensemble des dossiers anonymes et sélectionne les meilleurs projets selon leur impact, leur originalité et leur valeur ajoutée.

Un Grand Prix national est également décerné.

L'édition 2025 a décerné deux distinctions nationales de la part du jury, à **Cemex** qui reçoit le **Prix spécial du jury pour le Site d'Avensan (33)** et son projet « **Partenariats en faveur de l'environnement communal** » ainsi que **VICAT** qui reçoit la **Mention spéciale biodiversité pour les outils pédagogiques mis au service de la biodiversité** dans le cadre du projet « **Des outils pour faciliter la communication autour de la biodiversité avec les équipes terrain** ».

Les 9 autres lauréats français accèdent ensuite à la phase européenne, orchestrée par l'UEPG (Union européenne des producteurs de granulats), où ils concourent aux côtés des autres pays membres.

À noter que la 10^{ème} édition des Trophées du Développement Durable, organisée le 30 novembre 2022 sur le site de « La Madeleine » à Bruxelles, avait rassemblé un nombre record de 230 participants, représentant 15 pays européens.



Les lauréats des Trophées du Développement Durable ©UNPG

DES PROJETS EXEMPLAIRES PORTÉS PAR 9 SITES FRANÇAIS

Les projets sont évalués dans des catégories variées et les 9 sites français lauréats sont :

- Réaménagement des sites :

LAFARGE – Carrière de Lagruère (47), Projet intégré aux spécificités locales du territoire.

- Meilleures pratiques environnementales :

NEXSTONE – Carrière de Saint-Porchaire (17), projet « Gestion raisonnée de la ressource en eau du Bruant, en lien étroit avec le territoire ».

- Préservation de la biodiversité :

EUROVIA – Gravières d'Alsace Lorraine (67), projet « Intégration de chaque taxon dans la gestion écologique des carrières ».



UNION NATIONALE DES
PRODUCTEURS DE GRANULATS

- Partenariats avec les communautés locales :

GAGNERAUD – Carrière d'Iffendic (35), projet « Revalorisation d'un sous-produit argileux en tasses artisanales avec des potiers locaux ».

- Meilleures Pratiques santé-sécurité :

HEIDELBERG MATERIALS France Granulats – Plusieurs sites, projet « Aménagement de zones sécurisées pour l'ouverture et la fermeture des portes manuelles en zones déblais ».

- Contribution économique/valeur ajoutée à la société :

HEIDELBERG MATERIALS – Site de Caveirac (30), projet « Valorisation du béton recyclé au service de la rénovation urbaine et de la protection contre les inondations ». Un atout dans la rénovation urbaine (recyclage du béton) et la protection de la ville de Nîmes (bassin écrivain de crue).

- Meilleures pratiques opérationnelles ou innovations en matière de process ou de produit :

HEIDELBERG MATERIALS – Carrière d'Illats (33), projet « Création d'une plateforme innovante de drainage ».

- Recyclage et valorisation :

VAILLS – Site de Baho (66), projet « Mise en place de l'unité RECYCAT 66 pour la revalorisation des gravats et déchets du bâtiment ».

- Communication :

NEXSTONE – Carrière de Saint-Porchaire (17) projet « La pédagogie au cœur de notre métier au présent et pour le futur ».

Ce concours joue un rôle clé pour valoriser les dynamiques positives de la filière au niveau européen.

Il met en lumière des initiatives exemplaires, encourage l'innovation, l'amélioration continue et renforce la responsabilité sociétale au sein des entreprises.

L'UNPG s'investit pleinement dans ce dispositif, convaincue que la reconnaissance des bonnes pratiques et le partage d'expériences sont autant de leviers pour accompagner l'ensemble de la profession vers un modèle plus durable.

La remise des Trophées du Développement Durable 2025 se tiendra le 26 novembre prochain à Bruxelles, sur le site de La Madeleine.

Un moment fort pour récompenser les projets les plus vertueux et inspirer l'avenir de la filière.



A propos de l'UNPG

L'UNPG (Union Nationale des Producteurs de Granulats) est l'organisation professionnelle qui représente, au sein de l'UNICEM, les entreprises françaises productrices de granulats. Elle regroupe 601 entreprises spécialisées dans la production de granulats, à savoir des sables et graviers, essentiels au secteur du BTP.

Ces entreprises exploitent plus de 1 432 carrières réparties sur le territoire, en tenant compte de la géologie française, et gèrent 290 plateformes dédiées au recyclage des déchets inertes issus de l'industrie extractive et du BTP.

L'UNPG agit pour promouvoir une filière responsable, innovante et ancrée dans les territoires. Elle accompagne ses adhérents dans l'amélioration continue de leurs pratiques environnementales, sociales et économiques, tout en défendant les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes.

L'UNPG est également membre de l'UEPG (Union européenne des producteurs de granulats), lui permettant de participer activement aux travaux et représentations au niveau européen.

Pour en savoir plus : www.unpg.fr

A propos de l'UNICEM

L'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) regroupe les entreprises industrielles qui produisent les matériaux minéraux essentiels aux secteurs de la construction et des travaux publics. Sa mission principale est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts collectifs de la filière et de ses entreprises.

La fédération s'articule autour de deux syndicats adhérents :

- L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (**UNPG**)
- Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (**SNBPE**)

Elle compte également plusieurs syndicats associés, chacun spécialisé dans un domaine spécifique :

- Le Syndicat National du Pompage du Béton (**SNPB**)
- Le Syndicat National des Roches Ornementales et de Construction (**SNROC**)
- L'Union des Producteurs de Grès des Vosges (**UPGV**)
- Le Syndicat National des Fabricants de Durcisseurs (**SYNFAD**)
- Le Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (**SYNAD**)
- Le Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (**FILMM**)

Ensemble, ces entités œuvrent pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'industrie des matériaux et de la construction, tout en soutenant une transition vers des pratiques durables et responsables.

Quelques chiffres : 932 entreprises adhérentes (TPE, ETI patrimoniales, groupes internationaux). 3 500 sites d'exploitation. 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel représenté, soit 74% du chiffre d'affaires du secteur.



SERVICE PRESSE

INFLUENCE RP

MELANIE LECARDONNEL

T. 06 09 13 00 47

melanielecardonnel@influencerp.fr

